

Les 5^e sensibilisés à l'utilisation d'internet

Mardi, l'adjudant Jérôme Lebouc, de la brigade territoriale de gendarmerie, est intervenu auprès des élèves des classes de 5^e du collège Hée-Fergant.

À la demande du principal du collège Hée-Fergant, Olivier Hocquard, l'adjudant Jérôme Lebouc, de la brigade territoriale de gendarmerie, est intervenu, mardi, auprès des élèves des classes de 5^e du collège.

L'adjudant Lebouc est le correspondant nouvelles technologies au sein de la brigade. « Je travaille sur les dossiers qui touchent à internet », précise-t-il, lors de sa présentation aux élèves. Il intervient au sein des établissements scolaires, dans la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, à la demande des chefs d'établissement, pour informer et sensibiliser les élèves à l'utilisation d'internet, des réseaux sociaux, à leurs dangers, et aux peines encourues en cas d'infraction à la loi. « Je peux également intervenir auprès des familles, à la demande des associations de parents d'élèves et des établissements scolaires. »

« Tout ce qui est publié sur internet est indélébile »

Pendant une heure, l'adjudant Lebouc a fait interagir les élèves en commençant par retracer l'histoire d'internet. « Né en 1969 aux États-Unis, sous l'impulsion du département américain de la Défense, sous le sigle d'Arpanet, il arrive en France en 1982 et perd son caractère militaire en 1984. » Il évoluera vers l'internet qui prend véritablement son essor « dans les années 2000 ».

Sur son utilisation, l'adjudant Lebouc souligne que « l'on peut pratiquement tout faire sur internet, mais attention... » Il détaille ensuite que « plus de 84 % des internautes ne maîtrisent pas leur image sur la toile ». Il précise en outre que « ce pourcentage date de quelques années, je ne l'ai pas réactualisé, mais ce taux est plus élevé à l'heure actuelle ». Il rappelle que « tout ce qui est publié sur internet est indélébile. C'est la raison pour laquelle, il vous faut réfléchir sept secondes avant de cliquer. »

Les réseaux sociaux ont tenu une large place dans l'intervention de l'adjudant. Il met les élèves en garde sur la publication de vidéos qui resteront visibles, même les années passant. Sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, on peut lire que la loi du 7 juillet 2023, instaure la majorité numérique à 15 ans (pour s'inscrire seul sur les réseaux sociaux).

Néanmoins, la quasi-totalité des élèves de la classe, dont l'âge tourne autour de 13 ans, a annoncé avoir au moins un compte et la moitié d'entre eux a indiqué en avoir plus de cinq. L'adjudant leur rappelle que « derrière l'écran, on ne sait pas à qui on a affaire », les appelant à la plus grande prudence, « en faisant attention à ce que l'on dit et aux informations que l'on transmet ». À titre indicatif, le cyberharcèlement c'est trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. « Et, à ce sujet, la justice est intransigeante », souligne l'adjudant de gendarmerie.



L'adjudant Jérôme Lebouc est le correspondant nouvelles technologies, au sein de la brigade territoriale de gendarmerie. Ouest-France